



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2022



88 831

**REPRISES D'EMPLOI
AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2022**

**DONT PLUS DE 19 100
POUR LES MOINS DE 25 ANS**

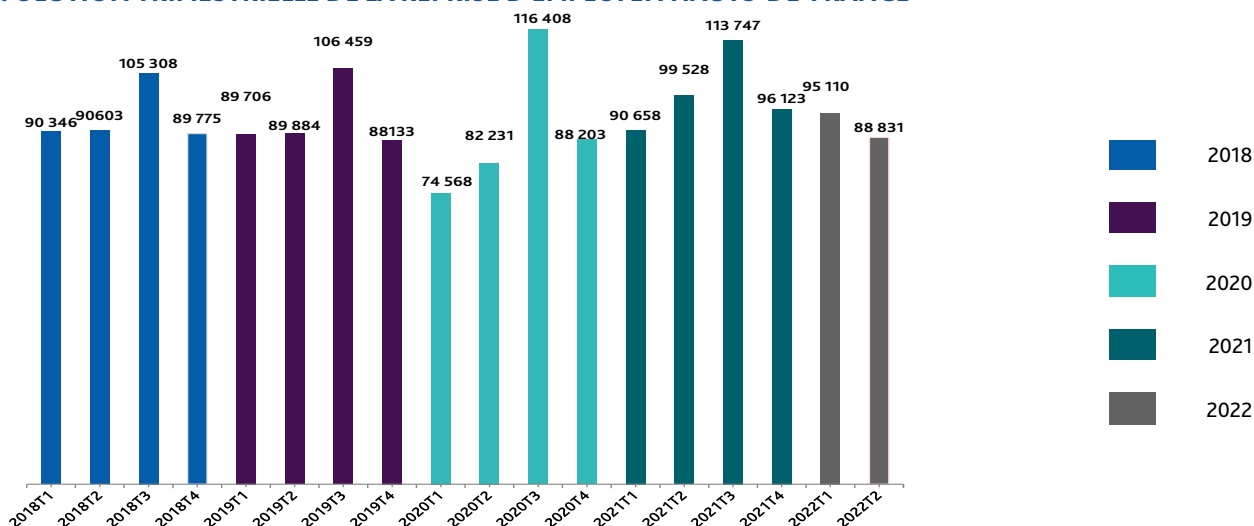
Le taux de retour à l'emploi progressive de 0,2 point par rapport au 2^{ème} trimestre 2021

Au cours du deuxième trimestre 2022, plus de 88 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse de 10,7% par rapport au 2^{ème} trimestre 2021 et de -1,2% par rapport au 2^{ème} trimestre 2019. Sur ces mêmes périodes, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B a baissé respectivement de -12,3% et -15,0%. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 8,2% au 2^{ème} trimestre 2022. Celui-ci est en progression de 0,2 point par rapport à 2021 et de 1,2 point par rapport à 2019. La hausse s'inscrit dans la lignée des taux observés depuis le 2^{ème} trimestre 2021, portés par une conjoncture particulièrement favorable.

Sur un an glissant, plus de 393 800 reprises d'emploi ont été enregistrées. Ce chiffre est en baisse annuelle de 0,2% mais affiche une hausse de +5,1% par rapport à 2019.

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Sources et méthodes].

LES HAUTS-DE-FRANCE ACCUSENT UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI SUR UN AN ...

Au cours du deuxième trimestre 2022, 88 831 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse par rapport au 2ème trimestre 2021 qui était une période particulière de forte reprise économique suite aux différentes périodes de confinement fin 2020 et début 2021 (-10,7%). La baisse est moins marquée par rapport au 2ème trimestre 2019: -1,2% (-2,6% en moyenne française). Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1]: on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire. Quatrième région métropolitaine à diminuer sur un an, les Hauts-de-France affichent une baisse moins forte qu'en moyenne nationale (-10,7% contre -11,4%). De plus, par rapport à 2021, la tendance affichée par plusieurs indicateurs de conjoncture reste favorable en Hauts-de-France. Ainsi, au 2ème trimestre 2022, l'emploi salarié total progresse de 1,5% par rapport au deuxième trimestre 2021 (+2,1% en moyenne nationale). En parallèle, le taux de chômage régional a diminué de 0,3 point par rapport au deuxième trimestre 2021 pour atteindre 9,0% de la population active (7,4% en France métropolitaine soit -0,5 point sur un an).

... MAIS AFFICHENT ENCORE UNE PROGRESSION DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

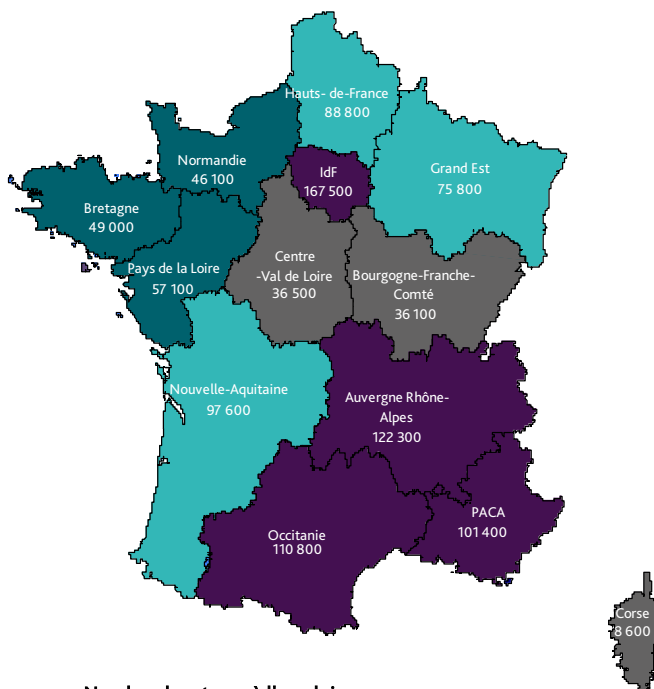
Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, nous avons calculé le taux de retour à l'emploi en comparant le nombre de retours à l'emploi (d'au moins un mois) au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise).

La baisse des retours à l'emploi (-1,2% par rapport à 2019 et -10,7% sur un an) s'accompagne ce trimestre d'une baisse plus importante du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (respectivement -15,0% et -12,3% pour les catégories A et B) et entraîne ainsi une hausse du taux mensuel moyen de retour à l'emploi de 1,2 point par rapport à 2019 et de 0,2 point annuellement (pour atteindre 8,2%). [cf. carte 2]

Entre le 2ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2022, les Hauts-de-France affichent une plus forte hausse régionale du taux de reprise d'emploi qu'en moyenne nationale (+1,2 point contre +0,8 point), tandis que cette progression est la même sur un an (+0,2 point).

CARTE 1

REPRISES D'EMPLOI AU 2ÈME TRIMESTRE 2022



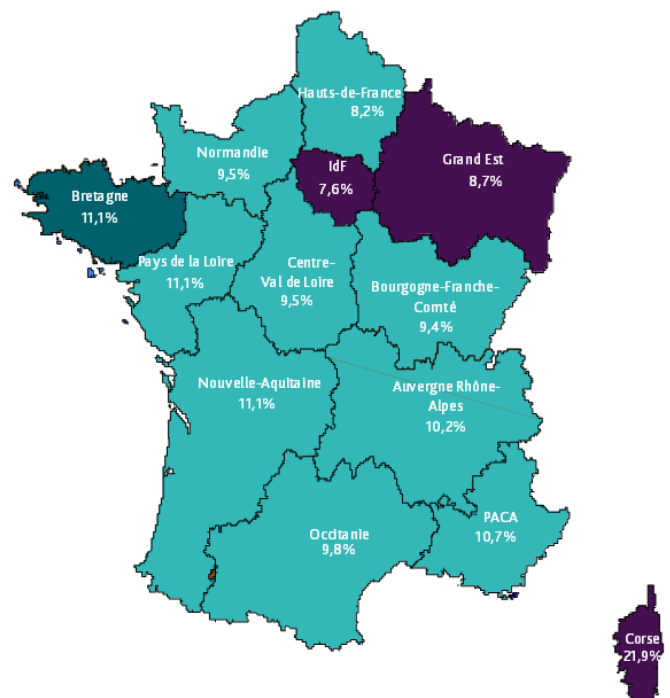
Nombre de retours à l'emploi au 2ème trimestre 2022

FRANCE ENTIERE : 1 030 400

- Plus de 100 000
- 70 000 à 100 000
- 40 000 à 70 000
- Moins de 40 000

CARTE 2

TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2ÈME TRIMESTRE 2022



Variation annuelle taux de retour à l'emploi

FRANCE ENTIERE : +0,2pt (9,1%)

- Hausse supérieure ou égale à 0,3 pt
- Entre 0,2 et 0,0 pt
- Baisse

DES REPRISES D'EMPLOI QUI PROFITENT DAVANTAGE AUX SENIORS SUR UN AN.

Plus de 19 100 jeunes ont retrouvé un emploi ce trimestre-ci, soit 22% de l'ensemble des retours à l'emploi (ils ne sont que 15% de la demande d'emploi). Par rapport au 2^{ème} trimestre 2019, ils affichent une baisse : -5,6% (-6,8% en moyenne nationale). Sur un an, ils enregistrent la plus forte baisse parmi l'ensemble des classes d'âge: -17,7% (même tendance en France: -18,8%). Néanmoins, les jeunes présentent le plus fort taux de retour à l'emploi au deuxième trimestre 2022 (11,5%), taux en forte hausse par rapport à 2019: +1,4 point (+1,3 point en moyenne française).

Les seniors, avec 13 918 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 16% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 26%). Ils enregistrent la seule hausse parmi l'ensemble des classes d'âge par rapport à 2019: +15,5% (même tendance avec +10,0% en moyenne française) et par rapport à 2021: +0,5% (-2,4% en France). Leur taux de retour à l'emploi reste néanmoins le plus bas dans l'ensemble des tranches d'âge, mais affiche une plus forte hausse qu'en moyenne tous âges confondus sur un an: +0,5 point (+0,4 point en moyenne nationale).

Les femmes présentent une baisse plus modérée du nombre de retours à l'emploi ce trimestre que les hommes: -10,3% sur un an (évolution nationale: -11,2%), accompagnée d'une hausse de leur taux de retour à l'emploi: +0,1 point pour atteindre 7,5%. Les hommes connaissent une baisse plus forte du nombre de retours à l'emploi (-11,1% dans la région et -11,5% en moyenne nationale), qui s'accompagne d'une augmentation de 0,2 point du taux de retour à l'emploi pour atteindre 8,8%.

TABLEAU 1

REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES

Données au 2T2022	Volume trimestriel	Variation volume 2T2022/2T2021 (en %)	Variation volume 2T2022/2T2019 (en %)	Taux moyen* trimestriel	Variation taux 2T2022/2T2021 (en pts)	Variation taux 2T2022/2T2019 (en pts)
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB France	1 030 400	-11,4%	-2,6%	9,1%	+0,2 pt	+0,8 pt
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB HDF	88 831	-10,7%	-1,2%	8,2%	+0,2 pt	+1,2 pt
homme	48 574	-11,1%	-3,3%	8,8%	+0,2 pt	+1,1 pt
femme	40 257	-10,3%	+1,5%	7,5%	+0,1 pt	+1,2 pt
Moins de 25 ans	19 133	-17,7%	-5,6%	11,5%	-0,5 pt	+1,4 pt
Entre 25 et 49 ans	55 780	-10,6%	-3,1%	8,8%	+0,3 pt	+1,2 pt
50 ans ou plus	13 918	+0,5%	+15,5%	4,9%	+0,5 pt	+1,1 pt
Moins de 12 mois d'inscription	56 792	-4,2%	+3,2%	9,2%	-0,1 pt	+1,0 pt
12 mois d'inscription ou plus	32 039	-20,3%	-8,0%	6,9%	+0,2 pt	+1,1 pt
DEBOE	5 349	+7,3%	+18,3%	4,0%	+0,4 pt	+0,8 pt

* correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus affichent une forte baisse du nombre de retours à l'emploi sur un an: -20,3%. Le taux de reprise d'emploi augmente néanmoins de manière quasi identique qu'en moyenne toutes anciennetés confondues sur un an (+0,2 point en Hauts-de-France contre une stabilité en moyenne française) grâce à une plus forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et B (-22,5% sur un an).

AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2022, UN SEUL BASSIN D'EMPLOI SUR LES VINGT-HUIT AFFICHE UNE HAUSSE DU NOMBRE DES RETOURS À L'EMPLOI ...

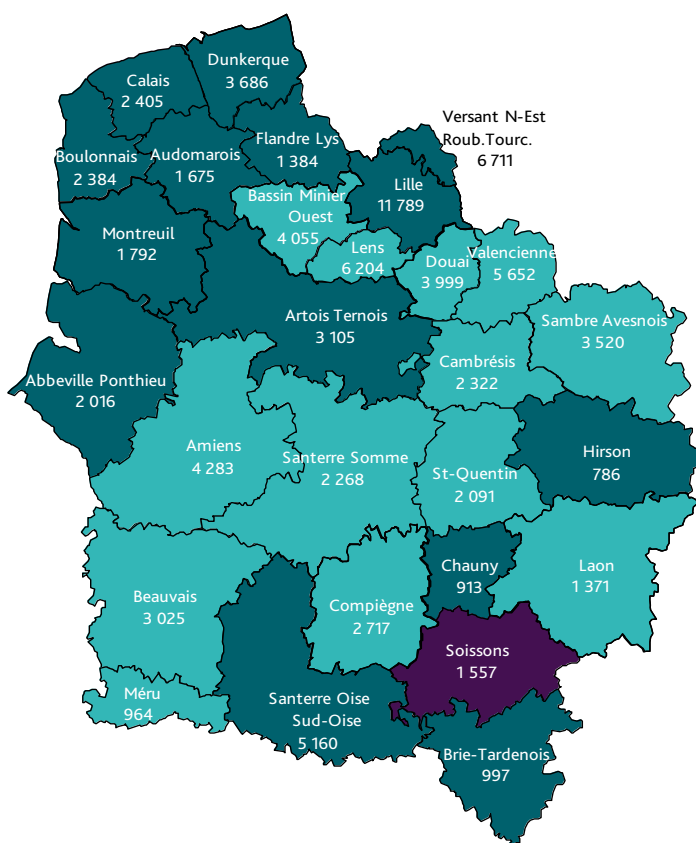
Ce trimestre, seul le bassin de Soissons affiche une hausse du nombre de retours à l'emploi: +0,1% par rapport au 2^{ème} trimestre 2021. Vingt-sept bassins d'emploi affichent donc une baisse de leur nombre de retours à l'emploi sur un an, le deuxième trimestre 2021 ayant été une période particulière de forte reprise économique suite aux différentes périodes de confinement fin 2020 et début 2021. Les bassins de Sambre Avesnois et Saint-Quentin affichent les plus faibles baisses (respectivement -3,5% et -4,5%) tandis que le Boulonnais et Abbeville Ponthieu accusent les plus fortes diminutions annuelles (-20,6% chacun). [cf. Carte 3]

... MAIS QUINZE BASSINS D'EMPLOI CONNAISSENT UNE HAUSSE DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

Quinze bassins présentent une hausse de leur taux de retour à l'emploi. Soissons, qui affiche la seule hausse du nombre de retour à l'emploi, connaît la plus forte hausse du taux de retour à l'emploi avec +0,9 point. Méru suit en deuxième position: +0,7 point. Cinq bassins affichent une stabilité annuelle de leur taux.

A contrario huit bassins accusent une baisse du taux de retour à l'emploi dont les 2 plus fortes bassins pour Chauny et Boulonnais qui affichent une baisse de 0,3 et 0,4 point. [cf. carte 4]

CARTE 3
REPRISES D'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2022 PAR BASSIN D'EMPLOI

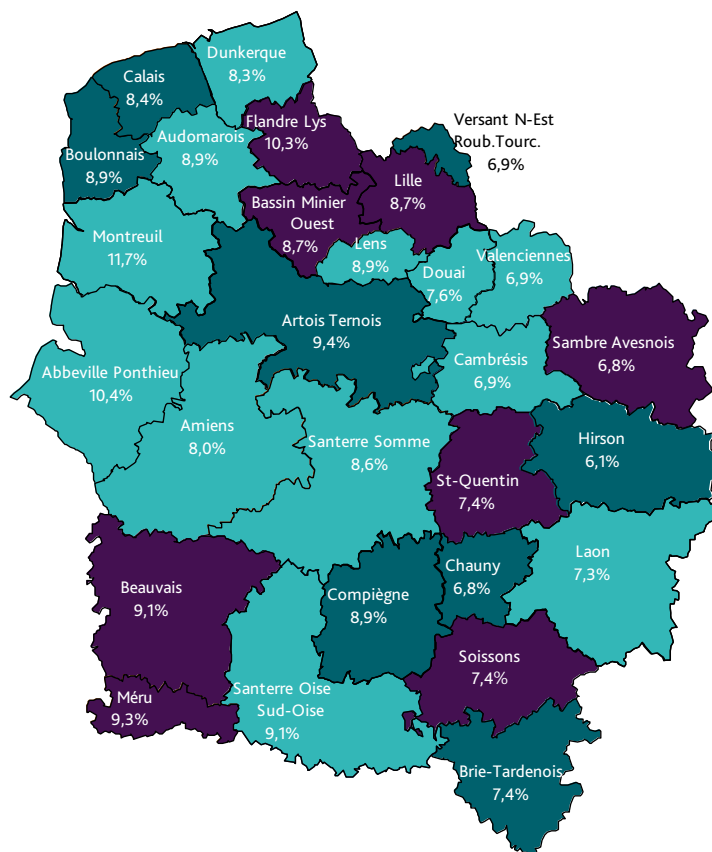


Variation du volume des reprises d'emploi
2T2022 / 2T2021

REGION : -10,7%

Hausse
Baisse comprise entre -0,0% et -10,0%
Baisse comprise entre -10,1% et -21,0%

CARTE 4
TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2022 PAR BASSIN D'EMPLOI



Variation du taux de retour à l'emploi
2T2022/2T2021

REGION : +0,2 pt

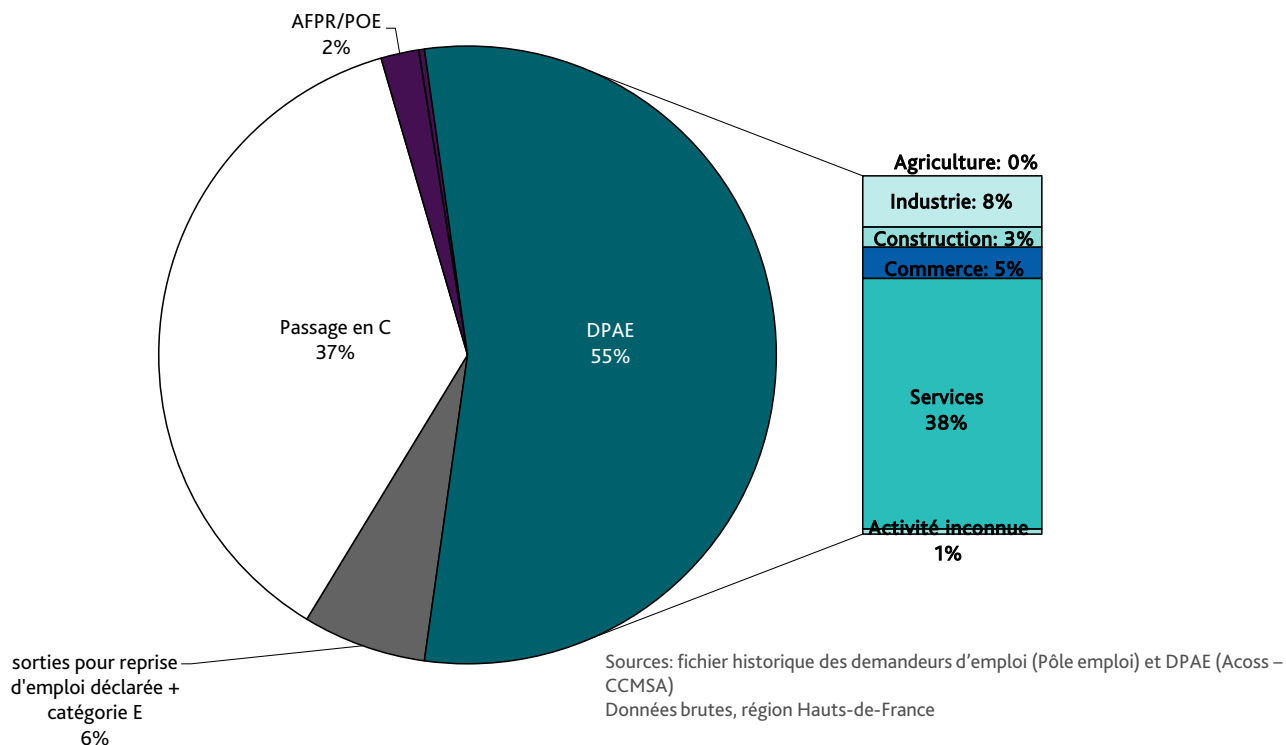
■ Hausse supérieure ou égale à +0,3 pt
■ Hausse comprise entre +0,0 et 0,2 pt
■ Baisse

LA COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI

Au 2^{ème} trimestre 2022, 88 831 reprises d'emploi sont enregistrées par les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B). Celles-ci ont pour origine différentes sources de données [cf. graphique 2]. Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 55% des reprises d'emploi (60% au niveau national). Les déclarations préalables à l'embauche pour des contrats durables représentent 32% des reprises d'emploi (34% au niveau national). Celles pour des contrats non durables représentent quant à elles 23% des reprises d'emploi (26% au niveau national). 37% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C* (32% en moyenne nationale) et 6% sont repérées par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E** (7% au niveau national).

GRAPHIQUE 2

COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



*Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

** L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Pour plus de la moitié de ces reprises d'emploi (obtenues grâce aux 48 502 Déclarations Préalables A l'Embauche), nous avons établi un profil-type des établissements recruteurs: Près de sept entreprises sur dix exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et l'hébergement-restauration.

Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21)	Nombre reprises	Part
Activités de services administratifs et de soutien	7 063	15%
Hébergement et restauration	6 988	14%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	6 915	14%
Santé humaine et action sociale	6 475	13%
Industrie manufacturière	3 732	8%
Transports et entreposage	3 237	7%
Construction	2 720	6%
Administration publique	2 339	5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 080	4%
Autres activités de services	1 623	3%
...
Tous secteurs d'activité confondus	48 502	100%

Matthieu REUILLARD
Chargé d'études statistiques

SOURCES ET MÉTHODES

LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (< = 78 heures au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (>78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoess ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche). Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision à minima de la situation.

LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C dus à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi) ;
 - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 ;
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.